

# Quelle carte pour quelle situation de séjour ?



Mise à jour : janvier 2020



## Non-européen

### Attestation d'immatriculation



#### Séjour provisoire

- La carte est délivrée pendant l'examen de certaines demandes de séjour (demande de protection internationale, de regroupement familial, de régularisation médicale recevable, etc.).
- La carte est renouvelée de mois en mois, tant que la décision sur le séjour n'est pas rendue.

### Carte A



#### Séjour limité

- La carte est délivrée aux étrangers autorisés au séjour (réfugiés reconnus, regroupement familial, régularisation médicale fondée, etc.).
- La carte est temporaire. L'Office des étrangers renouvelle la carte si les conditions de séjour sont toujours remplies.

### Carte B



#### Séjour illimité

- La carte est délivrée aux étrangers qui ont un séjour illimité (souvent après un séjour limité sous carte A pendant 5 ans).
- La carte est valable 5 ans. Elle est renouvelée automatiquement, sauf instructions contraires de l'Office des étrangers.

### Carte C



#### Séjour permanent

- La carte est délivrée aux étrangers qui ont un séjour permanent. Ils sont inscrits au registre de la population.
- La carte est valable 5 ans. Elle est renouvelée automatiquement, sauf instructions contraires de l'Office des étrangers.



## Européens

### Carte E



#### Séjour illimité

- La carte est délivrée aux Européens qui sont autorisés au séjour de plus de 3 mois (travailleurs, étudiants, pensionnés, etc.).
- La carte est valable 5 ans. Elle est renouvelée automatiquement, sauf instructions contraires de l'Office des étrangers.

### Carte E+



#### Séjour permanent

- La carte est délivrée aux Européens qui sont autorisés au séjour depuis 5 ans. Ils sont inscrits au registre de la population.
- La carte est valable 5 ans. Elle est renouvelée automatiquement, sauf instructions contraires de l'Office des étrangers.



## Etrangers non-Européens membres de la famille d'un Belge ou d'un Européen

### Attestation d'immatriculation



#### Séjour provisoire

- La carte est délivrée à des étrangers non-Européens pendant l'examen de la demande de regroupement familial avec un Belge ou un Européen.
- La carte est valable 6 mois.

### Carte F



#### Séjour illimité

- La carte est délivrée à des étrangers non-Européens qui ont rejoint un membre de leur famille européen ou belge.
- La carte est valable 5 ans. Elle peut être renouvelée automatiquement, sauf instructions contraires de l'Office des étrangers.

### Carte F+



#### Séjour permanent

- La carte est délivrée à des étrangers non-Européens qui ont rejoint un membre de leur famille européen ou belge depuis plus de 5 ans. Ils sont inscrits au registre de la population.
- La carte est valable 5 ans. Elle peut être renouvelée automatiquement, sauf instructions contraires de l'Office des étrangers. Ils sont inscrits au registre de la population.